

Avis de convocation / avis de réunion

RENOVALYS N°6

Société Civile de Placement Immobilier au capital social maximum de 39 891 100 €
Siège social : 52 rue de Bassano 75008 Paris
821 123 999 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associés de la SCPI RENOVALYS N°6 sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 28 mai 2018 à 10 heures 30, au siège de la société Advenis Real Estate Investment Management, 52 rue de Bassano 75008 Paris,

Qui sera appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

I. Lecture :

- du rapport de la société de gestion ;
 - du rapport du conseil de surveillance ;
 - des rapports du commissaire aux comptes
- Et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

II. Quitus donné à la société de gestion

III. Quitus donné au conseil de surveillance

IV. Approbation des conventions visées à l'article L.214-106 du code monétaire et financier

V. Affectation du résultat

VI. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution

VII. Nomination des membres du conseil de surveillance

VIII. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

Les associés de la SCPI RENOVALYS N°6 seront appelés à voter sur le projet de résolutions à titre ordinaire suivant :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du conseil de surveillance, des rapports du commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports, bilan, compte de résultat et annexes, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus de sa mission pour l'exercice écoulé et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Troisième résolution. — L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa mission au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L214-106 du code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de -106 796 € au compte « report à nouveau ».

Sixième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

(En Euros)	Valeur globale	Valeur par part
Valeur comptable	26 435 459,87	4 325,17
Valeur de réalisation	20 632 686,36	3 375,77
Valeur de reconstitution	25 253 108,26	4 131,73

Septième résolution. — Le mandat des membres du conseil de surveillance arrive à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2018.

L'assemblée générale approuve la nomination de sept membres au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 parmi la liste des candidats ci-dessous. Seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les associés figurant ci-après ont envoyé leur candidature (classé par ordre alphabétique) :

Associés faisant acte de candidature :

Nom / prénom	Age	Profession / activité	Nombre de parts de Renovalys n°6 détenues	Nombre de parts détenues dans d'autres SCPI gérées par Advenis REIM
M. Olivier BOUSSARD	53	DGD de société de crédit immobilier	4	/
M. Christian CALDAGUES	65	Médecin	2	/
M. Miche DOREZ	63	Ingénieur	4	2 parts de Renovalys 5
M. Stéphane HOURI	46	Analyste financier	14	7 parts de Renovalys 5
M. Luc MESNARD	65	Retraité – ancien cadre supérieur, DRH d'un groupe de 5000 personnes	2	3 parts de Renovalys
M. Yves POPY	67	Chef d'entreprise	12	/
M. Hervé THOMAS	66	Retraité – ancien cadre supérieur de grands groupes de construction et de services à l'énergie	8	6 parts de Renovalys 4 6 parts de Renovalys 5

Huitième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.